



Chien écrasé sur propriété privée

Par **laurie07**, le **09/12/2013 à 15:35**

bonjour rnrn en juillet 2013 ma chienne s'est fait écrasée sur une propriété privée et de plus elle était tenue en laisse, l'automobiliste un ami de la grand mère, ne l'a pas vu rnde puis je me bat avec la matmut, un constat a été fait avec le conducteur du véhicule qui reconnaît les faits et notre responsabilité civile, hors la Matmut propose juste d'indemniser le prix de la "chose" car un chien est considéré comme un bien meuble, soit 600 € d'achat, hors les frais de vétérinaires sont d'aujourd'hui de 1500 €, la chienne est aujourd'hui consolidée (3 fractures bassin) rnpourriez vous m'indiquer comment faire valoir que il ne s'agit pas de payer le remplacement du chien, mais la réparation du chien car celui ci est réparable rnrn merci dans l'attente de vous lire

Par **aguesseau**, le **09/12/2013 à 15:44**

bjr, rnl la matmut est-elle votre assurance ou celle du responsable de l'accident. rnil existe des assurances qui prévoient une indemnisation des dommages subis par un chien mais avec des montants inférieurs à vos dépenses. rnerà mon avis la réponse de la matmut est celle de beaucoup d'assurances car effectivement selon le code civil l'animal est une chose. rncdt

Par **laurie07**, le **09/12/2013 à 15:48**

la matmut est celle du conducteur de la voiture, j'ai lu leurs conditions générales, il n'y a pas de plafond d'indemnisation sur les choses, il semblerait normal que les réparations de la chose soit prises en compte car celle ci est réparable rnrn merci

Par **Lag0**, le **09/12/2013** à **15:53**

Bonjour,
Légalement, peu importe l'assurance. Vous subissez un préjudice dont le responsable est le conducteur. C'est donc à lui qu'il vous faut demander réparation.
Vous n'avez pas à vous battre contre son assurance, c'est à lui de le faire s'il veut ne pas en être trop de sa poche.